

# FICHE D'INSCRIPTION - SEPTEMBRE 2022

## RESTAURANT SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE et MERCREDIS

Cette fiche d'inscription est à rendre **obligatoirement avec le règlement** au plus tard le 24 août 2022  
à l'accueil ou dans la boîte aux lettres du Centre Social - date d'encaissement : le 6 septembre 2022

<b>NOM et prénom de l'enfant</b>	<b>Classe et nom du professeur</b>	<b>Téléphone des parents</b>
----------------------------------	------------------------------------	------------------------------

		PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE		
		MATIN	REPAS	SOIR
Jeudi	01-sept			
Vendredi	02-sept			
Lundi	05-sept			
Mardi	06-sept			
Jeudi	08-sept			
Vendredi	09-sept			
Lundi	12-sept			
Mardi	13-sept			
Jeudi	15-sept			
Vendredi	16-sept			
Lundi	19-sept			
Mardi	20-sept			
Jeudi	22-sept			
Vendredi	23-sept			
Lundi	26-sept			
Mardi	27-sept			
Jeudi	29-sept			
Vendredi	30-sept			

		CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS		
		MATIN	REPAS	APRES-MIDI
Mercredis	07-sept			
	14-sept			
	21-sept			
	28-sept			

**!** Je souhaite que mon enfant commence à faire ses devoirs (devoirs commençés à partir de 17h)

REGLEMENTS		
<b>Restaurant scolaire</b>		
..... X	.....€	= ..... €
Nombre de repas (mois complet : 18 repas)	Tarif du repas : 5,08 €	Montant à régler à l'inscription
<b>Centre de loisirs</b>		
Montant de l'acompte : (nous consulter)		..... €
<b>Adhésion familiale</b>		
	2022/2023 (10 €)	..... €
<b>TOTAL :</b>		
(règlement à remettre avec la fiche d'inscription)		..... €
Règlement par virement bancaire avant le <b>27/08/2022</b> : <input type="checkbox"/>		
cocher la case		

Date :

Signature :



### Rappels :

- pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire les inscriptions et annulations doivent nous parvenir au plus tard le vendredi avant 12h pour le lundi ou mardi suivant, le mardi avant 12h pour le jeudi ou vendredi suivant ;
- pour le centre de loisirs des mercredis, inscription le mercredi qui précède, annulation sans justificatif médical au plus tard 7 jours avant.

**Le secrétariat du Centre Social est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00**

## A l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire, le centre social se modernise !

Pour répondre aux demandes des familles, le Centre Social la Passerelle proposera, en complément des inscriptions à l'accueil du centre social, la mise en place d'un système d'inscriptions en ligne.

- Cela vous permettra d'inscrire vos enfants via notre tout nouvel « Espace Famille » qui devrait ouvrir courant octobre (pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs),
- Un suivi des factures pour savoir précisément où vous en êtes.



## Une nouvelle grille tarifaire

L'association propose pour la rentrée scolaire de septembre 2022 des changements dans la grille tarifaire du centre de loisirs, du périscolaire et du restaurant scolaire. En effet, l'étude sociologique des familles fréquentant le centre social montre une grande disparité dans les revenus familiaux.

Pour plus d'équité entre les familles dans l'application des tarifs, nous proposons une grille de quotients qui permet la prise en compte de ces disparités.

### ⇒ ACCUEIL PERISCOLAIRE :

- Suppression de la « carte d'heures »
- Facturation à la ½ heure (sauf pour la tranche horaire de 16h15 à 17h00 : facturée 3/4h)

Quotient familial au 1 <sup>er</sup> janvier		Accueil périscolaire (tarif horaire)	Quotient familial au 1 <sup>er</sup> janvier		Accueil périscolaire (tarif horaire)
QF1	0-450	1,14€	QF5	901-1200	1,61€
QF2	451-660	1,26€	QF6	1201-1500	1,69€
QF3	661-765	1,36€	QF7	1501-2000	1,78€
QF4	766-900	1,53€	QF8	2001 et +	1,87€

### ⇒ RESTAURANT SCOLAIRE :

- Tarif unique de 5,08€
- Suppression de la réduction 3<sup>ème</sup> enfant

### ⇒ CENTRE DE LOISIRS :

- Facturation à la ½ heure pour les plages d'accueil (7h-9h) et de « désaccueil » (17h-19h). Toute plage entamée est due.
- **Pour les mercredis :** inscriptions possibles à la journée avec repas, ou à la ½ journée avec ou sans repas.
- **Pour les vacances scolaires :**
  - Inscription obligatoire à la journée complète
  - Il n'est plus obligatoire d'inscrire 2 jours sur une même semaine sauf en cas de sortie en bus.
  - Suppression des « passeports » 4 et 5 jours

Exemples de prix d'une journée de centre de loisirs avec repas (5€ inclus) et aide de la CAF déduite pour les QF 1,2,3 (hors éventuelles aides de la commune de résidence) :

Quotient familial au 1 <sup>er</sup> janvier		Exemple : Journée de 8h30 à 18h soit 9,5h de présence		
		Habitants de Châtillon- sur-Chalaronne	Habitants de la CC de la Dombes	Habitants hors CC de la Dombes
QF1	0-450	8,74 €	9,44 €	10,05 €
QF2	451-660	11,51 €	12,44 €	13,24 €
QF3	661-765	14,09 €	15,22 €	16,20 €
QF4	766-900	19,97 €	21,57 €	22,97 €
QF5	901-1200	20,72 €	22,38 €	23,83 €
QF6	1201-1500	21,51 €	23,23 €	24,73 €
QF7	1501-2000	22,33 €	24,12 €	25,68 €
QF8	2001 et +	23,20 €	25,05 €	26,68 €